

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**  
Extrait n° 25-06-06

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS  
DU 17 DECEMBRE 2025**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	34	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	2	(c)
Soit un total de votants potentiels de	38	(a+b+c)

Objet  
**Reversement de la subvention  
chef de projet PVD à la Commune  
de LONGUYON**

**Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence** (Par commune et par ordre alphabétique) : MULDER D (BASLIEUX)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- GEORGE D ( DONCOURT)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)-JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)-FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)- BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – HIBLOT PH (LONGUYON)- PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN)- R SAUNIER ( SAINT PANCRE)-R JENNESSON (ST SUPPLET)- D ROESER (TELLANCOURT)-JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

**Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence** (Par commune et par ordre alphabétique) : NEVEU D (CHARENCY VEZIN) - ROUYER G (COLMEY)-

**Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence** (Par commune et par ordre alphabétique) : WOJCIK JL (LONGUYON) à HOUSSON L (LONGUYON)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 30/10/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 11/12/2025  
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Un agent de la ville de Longuyon est désigné chef de projet Petite Ville de Demain. A ce titre des subventions sur ce poste sont versées à l'Intercommunalité.

Il appartiendra donc à l'intercommunalité de reverser à la ville les subventions perçues dans ce cadre soit un montant de 20 268.13€ au titre du FNADT 2025.

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**DECIDE DE** reverser à la ville de LONGUYON les subventions perçues dans ce cadre soit un montant de 20 268.13€ au titre du FNADT 2025.

Le Président  
  


Fait à LONGUYON le 30/12/2025

Jean-Pierre JACQUE